

## Agence wallonne pour la Sécurité routière - AWSR

### Appel à candidatures

#### L'AWSR souhaite renforcer l'équipe médicale du DAC - Département d'Aptitude à la Conduite (2 demi-jours ou 1 jour/semaine)

L'évaluation de l'aptitude à la conduite est une des missions de l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR). Plus précisément, le DAC évalue l'aptitude à conduire des citoyens wallons dont l'état de santé peut compromettre une conduite en toute sécurité.

Le DAC est le seul organisme wallon à même de déterminer, si nécessaire, les adaptations à apporter au véhicule. Il fixe également les conditions et restrictions éventuelles à la conduite.

Au travers de sa décision finale, et en conformité à la loi, l'enjeu du DAC est de veiller à trouver un équilibre entre le besoin de mobilité et d'autonomie de chacun et la sécurité routière.

L'équipe est composée d'un médecin, de neuropsychologues et d'ergothérapeutes. Ces derniers effectuent des tests pratiques en situation réelle.

Pour renforcer l'équipe médicale, le DAC souhaite s'adjoindre les compétences d'un médecin généraliste.

#### La mission des médecins au DAC

Motivé par la recommandation de son propre médecin, le candidat à l'évaluation envoie un dossier médical au DAC.

Les médecins du DAC évaluent si, au regard de la loi, la personne répond aux normes médicales pour une conduite en toute sécurité : si les troubles (fonctionnels, cognitifs, sensoriels ou de comportement) présentés se répercutent concrètement sur sa conduite ou si elle a développé des techniques de compensation suffisantes pour limiter leurs effets directs.

Pour cela, le médecin reçoit les conclusions de l'ergothérapeute (émanant essentiellement du test pratique sur route) confrontées au dossier médical de base et aux résultats des éventuels autres bilans effectués au DAC, à savoir un bilan fonctionnel, visuel et/ou neuropsychologique. Lorsque cela est nécessaire ou pour des cas spécifiques, le médecin reçoit également la personne en consultation. Même si la décision est collégiale, c'est le médecin qui l'atteste officiellement.

Le médecin participe à toute la filière décisionnelle en étant sollicité par l'équipe pluridisciplinaire pour avis, conseil et directive.

Le médecin qui rejoindra l'équipe sera formé spécifiquement à la matière et encadré par le médecin référent du DAC, spécialisé en médecine physique.



## Responsabilités

### **Par demi-journée, variable de semaine en semaine, le médecin :**

- Reçoit en consultation des candidats à l'évaluation et effectue une anamnèse, un bilan fonctionnel et médical.
- Analyse les dossiers en fin de procédure et prend la décision finale sur l'aptitude du candidat (avec ou sans adaptation, condition et/ou restriction)
- Répond aux sollicitations de l'équipe pluridisciplinaire pour avis sur l'analyse des nouvelles demandes (triage) ou des dossiers en cours de procédure.
- Participe à des réunions/moments d'échanges avec l'équipe.

### **Ponctuellement en tant qu'expert :**

- Assiste diverses instances (médicales, paramédicales, juridiques, politiques...) concernant la problématique de l'aptitude à la conduite.
- Présente les missions du département lors de séminaires, conférences ou réunions avec le réseau professionnel.
- Participe à la veille sur les aspects médicaux liés à l'aptitude à la conduite et à la publication d'outils de communication du service.

## Profil

### **Connaissances et compétences attendues :**

- Médecin généraliste.
- Qualités humaines, empathiques et de communication.
- Agilité et capacité à travailler de manière autonome, tout comme en équipe.
- Connaissance de l'allemand est un atout.

### **Profil recherché :**

- Affinité pour la sécurité routière, volonté de s'engager durablement pour une mission de service au citoyen.
- Volonté de s'approprier la matière et de participer activement à l'évolution du service.
- Esprit critique et capacité d'analyse, au regard de la loi et en concertation avec le médecin référent et la direction.

## Convention de collaboration et avantages

- Convention de collaboration à durée indéterminée.
- Rémunération fixe à la demi-journée prestée (facturation mensuelle).
- Temps de travail réparti sur deux demi-journées ou une journée par semaine, horaire à convenir au moment de l'entrée en fonction.
- Cadre de travail agréable et dynamique dans une structure à taille humaine.
- Localisation à Jambes, parking aisé.
- Formation préalable en situation réelle avec l'équipe en place.

Pour plus d'informations et pour consulter nos documents officiels : [www.awsr.be/dac](http://www.awsr.be/dac).

Les candidatures (CV et lettre de motivation) peuvent être adressées rapidement et **au plus tard le 29 février** à l'attention de Mme Virginie PIROTTE, directrice du DAC, à l'adresse mail suivante : [virginie.pirotte@awsr.be](mailto:virginie.pirotte@awsr.be).